

VU l'arrêté préfectoral N°2011-287-0007 du 14/10/2011 autorisant l'extension des compétences et la modification de la composition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Rhône Helvie;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants suivant le nombre indiqué à l'article 8 des statuts de l'EPCI ;

CONSIDERANT que la Commune dispose déjà des délégués suivants :

- | | |
|--------------------------|----------------------|
| - 4 titulaires : | - 2 suppléants : |
| * MAURIN Pierre, | * CROZIER Christiane |
| * CHAUSSIGNAND Jean-Luc, | * TESTON Joël |
| * AUZAS Denis, | |
| * VERNET Georges, | |

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaire.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués supplémentaires.

Les candidats indiqués ci-après ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour ont été proclamés délégués :

- 5^{ème} délégué titulaire : CROZIER Christiane.

Madame CROZIER étant précédemment déléguée suppléante, les deux nouveaux suppléants élus sont :

- VOLLE André,
- CORNET André.

Les représentants de la Commune d'Alba au conseil communautaire de l'EPCI Rhône Helvie sont donc :

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| - Délégués titulaires : | - Délégués suppléants : |
| * MAURIN Pierre, | * TESTON Joël, |
| * CHAUSSIGNAND Jean-Luc, | * VOLLE André, |
| * AUZAS Denis, | * CORNET André |
| * VERNET Georges, | |
| * CROZIER Christiane, | |

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 14 novembre 2011.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 15 novembre 2011
LE MAIRE
Pierre MAURIN.

.../...